

Direction des Mobilités de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

le 22 janvier 2019

Objet : Quelques observations sur les pistes des allées du BHNS

Bonjour,

En amont de notre prochaine rencontre, parmi d'autres sujets, nous aimerions revenir sur les aménagements réalisés à l'occasion des travaux du BHNS.

Je partage ci-dessous quelques observations de terrain et autres retours d'usagers concernant les pistes longeant le BHNS/Fébus.

Comme déjà discuté en point technique, dans la plupart des <u>intersections de ces pistes avec des voies sécantes</u>, la priorité est donnée à la voie sécante, ce qui va à l'encontre de l'article R415-14 du code de la route. La piste cyclable comporte donc un cédez-le-passage (marquage + panneau), mais la voie auto également, et celui-ci est souvent mal positionné (obligeant le cycliste à patienter si le véhicule venant de la voie perpendiculaire est bloqué par un ralentissement sur la voie principale).

Il s'agit simplement de décider qui est prioritaire :

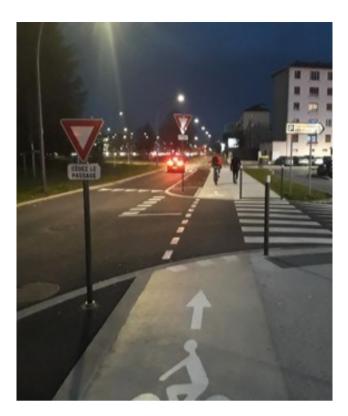
- Si la priorité est donnée à la voie sécante, elle doit aussi en bénéficier par rapport à la voie motorisée parallèle (régime de priorité à droite)
- Si la priorité est donnée à la voie principale, la piste cyclable doit bénéficier du même régime de priorité (dans quel cas, le cédez-le-passage doit être déplacé avant la traversée cyclable et celui de la piste cyclable supprimé).

Le vélo, plus qu'un sport, l'au un moyen de transport à V









- Je crois que personne n'a encore compris <u>le choix du béton sur la piste cyclable et du bitume</u>
 <u>pour les piétons</u>. Le bitume est pourtant bien mieux adapté au roulage que le béton avec ses joints de dilatation...
- Ce n'est pas grand chose mais cette petite ligne courbe en interpelle plus d'un à l'intersection avec la rue Saint-Exupéry. A elle seule, elle montre bien quel est le mode de déplacement dominant sur la chaussée.



Le vélo, plus qu'un sport, l'au un moyen de transport à Vi



On sort du cadre des aménagements propres aux travaux du BHNS, avec <u>la piste de la rue André Mitton encombrée, toujours et encore</u>, y compris par des engins de travaux stockés ici. Sur l'Avenue de Buros, le même genre d'incivilité est constaté quasi-quotidiennement, sur la nouvelle piste près de l'intersection avec le boulevard Hauterive et de la salle Gaston Bonheur. Si les supposées verbalisations de la voiture LAPI ne suffisent pas (c'est la réponse classique quand on appelle la police municipale), il faut songer à installer des poteaux pour « protéger » ces pistes cyclables.







• Les feux à déclenchement permettant la traversée des allées dans l'alignement d'André Mitton posent problème. Les interrupteurs sont sur le poteau des feux, et pour les presser, il faut quasiment engager la roue avant du vélo sur la voie perpendiculaire... Le genre de chose dont on ne peut se rendre compte qu'en testant soi-même à vélo. Pour les cyclistes roulant en vélo-cargo, dont la roue avant est encore plus déportée, il est impossible d'actionner l'interrupteur sans se mettre en danger.

Ces feux pour cyclistes, s'ils sont un vrai plus pour faciliter la compréhension de tous les usagers, n'ont aucun caractère obligatoire. Comme mentionné dans l'article R412-30 du code de la route, sur une piste parallèle, les feux du passage piétons sont suffisants pour indiquer au cycliste la priorité à respecter. Ce qui ne change rien à cette histoire d'interrupteur mal positionné.





Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



• Autre chose dont ne se rend compte qu'à l'usage :

Au sud de l'intersection avec l'avenue Robert Schuman, pour une raison que j'ignore, l'aménagement a été fait en Voie Verte, donc plus large qu'ailleurs, ce qui peut inciter à serrer à droite (comme l'y oblige le code de la route) et à prendre de la vitesse en l'absence de piétons. Des arceaux à vélos ont été posés à cet endroit et la finesse de l'équipement pose un vrai problème de sécurité, surtout quand on circule de nuit. On les voit à peine et seulement au dernier moment. Il y a un réel risque de collision.

Il faudrait les rendre d'avantage visibles par un moyen approprié (marques au sol, peinture sur l'équipement, ou pose de bandes réfléchissantes).



En espérant que ce partage en avance de phase nous permettra d'obtenir quelques réponses lors de notre prochaine rencontre.

Un autre sujet soulevé lors de la dernière réunion sur lequel j'espère avoir une réponse cette fois : Quelle est la justification pour la suppression du Double-Sens Cyclable dans la rue Samonzet ?

Cordialement,

Hervé LAURENT Association «Pau à Vélo»

Le vélo, plus qu'un sport, l'al un moyen de transport

